

## Édito

Avec une inflation qui ne cesse d'augmenter pour atteindre un taux annuel de 5,7% (calculée au mois de mars et jusqu'à 16% sur les produits alimentaires), le gouvernement a dû procéder à une nouvelle augmentation du SMIC de 2,19% au 1er mai 2023.

Dans la Fonction publique, cette inflation accentue la paupérisation d'une grande partie des agent-es. Après plusieurs années de quasi-gel des traitements, la valeur du point d'indice a perdu plus de 16% en mars par rapport à l'indice des prix à la consommation. Comme seule réponse et pour la 5<sup>ème</sup> fois en un an et demi, le gouvernement a été contraint, par décret du 26 avril 2023, à une revalorisation du traitement minimum de la Fonction publique, le portant ainsi à l'indice majoré 361 (indice brut 397), soit 1 750,86€.

**Ce dispositif, à défaut d'une conséquente revalorisation de la valeur du point mais aussi d'une refonte complète des carrières, devient intenable et inacceptable !**

Pour la CGT Éduc'action, le gouvernement doit cesser tous ces bricolages. Ces réformes « pansement » d'un décret à l'autre, ces mesures bas salaires qui ne sont que des palliatifs, qui ne font que détériorer les grilles indiciaires et remettre en cause le principe de la Fonction publique de carrière.

Dans ce contexte, pour la CGT Éduc'action il faut, avec les personnels, obtenir :

- une mesure d'urgence sur la revalorisation de la valeur du point d'indice avec une première mesure à hauteur de 10 %, avec un dispositif d'alignement sur la rémunération des contractuel-les ;
- la mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation sur l'inflation ;
- l'ouverture d'une négociation portant sur les mesures de rattrapages des pertes de pouvoir d'achat et sur une revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, B et A redonnant une véritable amplitude de carrière ;
- des mesures fortes et spécifiques pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La CGT Éduc'action revendique une véritable revalorisation des salaires au moins à hauteur de l'inflation pour tous les personnels de l'Éducation nationale sans exception et sans contrepartie avec un effort supplémentaire pour les plus faibles rémunérations et particulièrement les AEd et les AESH, les personnels de catégories B et C ! Cela suppose des mesures fortes et pluriannuelles.

Multiplions les réunions syndicales pour faire le point, pour réaffirmer les revendications et décider des moyens efficaces de faire reculer le gouvernement, y compris par la grève.

La CGT Éduc'action appelle à être massivement en grève mardi 6 juin pour exiger des revalorisations des traitements pour tous les fonctionnaires de l'éducation nationale, elle appelle également avec les confédérations et organisations syndicales interprofessionnelles à se mobiliser pour exiger l'abrogation de la loi sur les retraites !